



45-47 rue des Petites Ecuries
75484 Paris Cedex 10
Tél. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

Communiqué



Le Conseil Syndical de F.O.-DGFIP, réuni à Paris les 13, 14 et 15 mars 2012, a procédé à l'examen de la situation dans les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Alors que le 2 février dernier, un agent sur trois était en grève nationale à la DGFIP, le Directeur Général, sourd aux inquiétudes des personnels, réactive aujourd'hui des réformes mises en sommeil en s'appuyant sur les recommandations d'un rapport de la Cour des Comptes qui considère que les gains budgétaires attendus de la fusion ne sont pas au rendez-vous.

C'est ainsi que, dans l'idée de faire des économies supplémentaires et afin de poursuivre les suppressions d'emplois, le Directeur Général relance la fusion CDI-CDIF et la réorganisation de toute la filière patrimoniale, (FI, CH, Enregistrement). Il s'agit avant tout de regrouper, mutualiser, déstructurer au nom d'une pseudo efficacité.

F.O.-DGFIP dénonce ces nouvelles réformes qui vont aggraver une situation déjà difficile : défaillance de GESPRO, dysfonctionnements récurrents d'HELIOS, de GAIA, glissement de tâches d'un service à l'autre sans moyens supplémentaires à l'exemple de la CFE...

F.O.-DGFIP exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, des réorganisations et restructurations de services et le maintien de toutes les missions. Alors que la bascule de la comptabilité générale de l'État, faite sans concertation et dans la précipitation, est un désastre à la fois technique et humain pour les services et les postes comptables, il demande au Directeur Général de prendre ses responsabilités et de décider d'un moratoire tant que le progiciel « CHORUS-Compta » n'est pas opérationnel.

Pour ajouter à toutes ces difficultés, la DGFIP n'a rien trouvé de mieux que de baisser de manière drastique les budgets de fonctionnement locaux, sacrifiant ainsi les agents et les missions au nom de la rigueur. La Direction Générale porte ainsi une lourde responsabilité dans l'avenir de la DGFIP et de ses propres agents.

La campagne électorale fait ressurgir des idées en matière d'impôt sur le revenu qui amplifient l'inquiétude des agents. Dans ce cadre, le Conseil Syndical réaffirme son attachement à la progressivité de l'impôt sur le revenu, garante d'une plus grande justice fiscale, et marque son opposition à toute tentative tendant à la remettre en cause et à externaliser la mission (fusion IR – CSG, retenue à la source).

Alors que les agents se débattent tous les jours dans des difficultés inextricables pour exercer correctement les missions de service public, ils sont injustement montrés du doigt comme des privilégiés, responsables de la dette de l'État. F.O.-DGFIP dénonce la politique salariale de l'État, alors que, pour la deuxième année consécutive, les traitements indiciaires sont bloqués et que le plan de qualification ministériel pour 2012-2014 prévoit une diminution significative du volume des promotions. Concernant l'accès au 8ème échelon de la catégorie C, F.O.-DGFIP revendique un avancement dans l'échelon dès que les conditions statutaires sont remplies sans contingentement.

F.O.-DGFIP condamne l'instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires et la proratisation des jours ARTT en fonction des arrêts maladie, nouvelles attaques contre le Statut Général des fonctionnaires. Il demande l'abrogation de ces mesures.

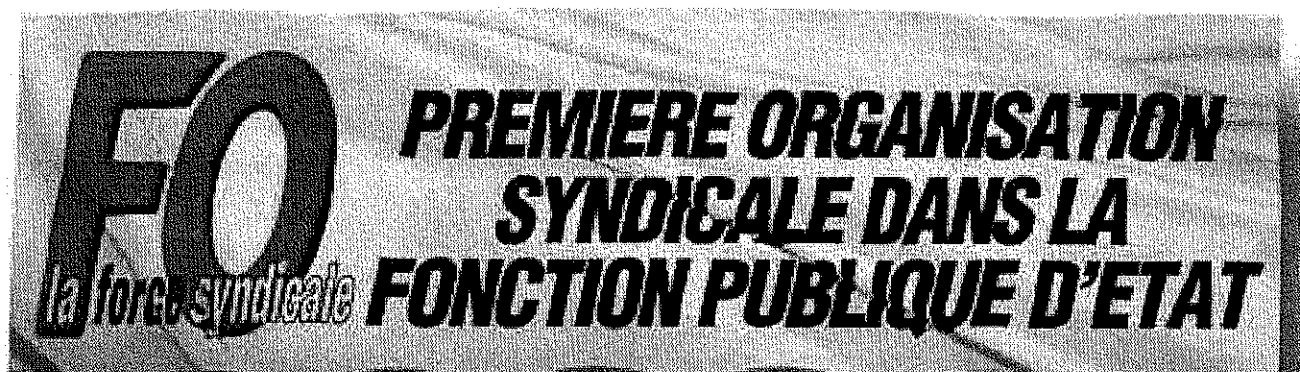
Par ailleurs, la discussion d'un projet de statut interministériel des Informaticiens au ministère de l'Intérieur, alors même que 80 % de ces personnels se trouvent à la DGFIP, ouvre la porte à une remise en cause des modalités de dialogue dans la fonction publique de l'État et représente un réel danger pour ces collègues. Le Conseil Syndical réaffirme son attachement au statut particulier des informaticiens de la DGFIP.

Les personnels de la DGFIP ont de plus en plus le sentiment que leurs préoccupations quotidiennes sont ignorées, d'être méprisés et utilisés comme boucs émissaires. Toutes ces restructurations et réorganisations, toutes ces menaces latentes créent des tensions dans les services et plongent les collègues dans le désarroi.

Le Conseil Syndical de **F.O.-DGFIP** interpelle solennellement le Directeur Général sur le caractère potentiellement explosif de la situation : Continuer à ignorer les difficultés des agents et des services relève de l'autisme.

Le Conseil Syndical appelle tous les agents des Finances Publiques à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant de **FORCE OUVRIÈRE** pour porter ensemble et faire aboutir leurs légitimes revendications.

Paris, le 15 mars 2012



**BULLETIN
D'ADHESION**

FO DGFIP
La force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu